

Service accueil / Aides légales et facultatives

MISSION GÉNÉRALE DU SERVICE

Le CCAS est une structure de proximité qui s'adresse à tous les habitants de la commune de la petite enfance aux personnes âgées.

L'accueil physique et téléphonique est assuré par deux agents administratifs chargés d'informer et d'orienter les usagers dans le respect de la confidentialité.

Un agent administratif et une assistante sociale sont chargés de la **constitution de dossiers spécifiques d'aides légales et de demandes d'aides facultatives** propres au CCAS.

Spécificités / Activités :

Le service Accueil / Aides Légales et Facultatives intervient au niveau de :

- Accueil physique et téléphonique
- Information, orientation vers les services du CCAS ou autres organismes (CAF, CPAM, CLIC, MNS.)
- Instruction des dossiers d'aides sociales légales (aides ménagères, hébergement, repas à domicile, obligation alimentaire, MDPH...)
- Instruction des demandes d'aides facultatives du CCAS (aide alimentaire et/ou énergie, aide aux jeunes de 18 à 25 ans)
- Présentation des demandes d'aides facultatives en commission interne et remise des réponses aux usagers
- Accompagnement social des locataires du CCAS et des bénéficiaires des aides facultatives si besoin par l'assistante sociale.
- Gestion du courrier du CCAS et des domiciliés

NOS HORAIRES

Lundi au Jeudi

8h-12h / 13h30-17h30

Vendredi

8h-12h / 13h30-16h30

Répondeur durant les heures de fermeture.

CONTACT

3, Rue Achille Durieux

59400 Cambrai

03 27 82 28 40

L'agent social est chargé de l'accueil téléphonique, de tâches de secrétariat et d'archivage et de la gestion de la boîte mail générique.

PUBLIC VISÉ

Principalement les Cambrésiens



Valérie BAVENCOFFE
Agent administratif
Accueil



Aurélie DUFOUR
Agent administratif
Accueil



Ingrid LELY
Agent administratif
Aides légales et
facultatives



Anaïs LESNES/FOUQUET
Assistante Sociale
Aides légales et
facultatives